

*Projet présenté par le Conseil d'Etat*

*Date de dépôt : 16 juin 2010*

## **Projet de loi**

**de bouclement de la loi 9618 ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 3 100 000 F aux Hôpitaux universitaires de Genève pour financer le renouvellement des équipements de traitement des vêtements patients et collaborateurs de la centrale de traitement du linge des Hôpitaux universitaires de Genève**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### **Art. 1      Bouclement**

Le bouclement de la loi 9618 du 2 décembre 2005 se décompose de la manière suivante :

- Montant voté (y compris renchérissement estimé)	3 100 000.00 F
- Dépenses réelles (y compris renchérissement réel)	3 099 958.59 F
Non dépensé	41.41 F

### **Art. 2      Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La loi 9618 du 2 décembre 2005 ouvrait un crédit au titre de subvention d'investissement de 3 100 000 F pour financer le renouvellement des équipements de traitement des vêtements collaborateurs et linge patients dans sa centrale de traitement du linge. Le crédit a été utilisé comme suit :

- montant voté (y compris renchérissement estimé)	3 100 000.00 F
- dépenses réelles (y compris renchérissement réel)	3 099 958.59 F
- non dépensé	41.41 F

Compte tenu de la durée réduite de ce projet, le renchérissement, non budgété, n'a pas impacté les dépenses et le crédit alloué a permis de réaliser l'ensemble des travaux d'acquisition d'équipement conformément au projet de loi.

Le renouvellement des équipements de traitement des vêtements patients et collaborateurs, datant de 20 ans, obsolètes et subissant de nombreuses pannes, a permis aux HUG de disposer d'un outil de production capable de répondre aux besoins (capacité de production et diversité des vêtements traités), aux exigences légales ou métier dans les domaines de l'environnement ainsi qu'aux normes relatives à l'hygiène hospitalière.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

*Annexe :*  
*Préavis technique financier*



RÉPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENÈVE

## PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

### 1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département des affaires régionales, de l'économie et de la santé.

- Objet :

Projet de loi de bouclage de la loi No 9618 ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 3 100 000 F aux Hôpitaux universitaires de Genève pour financer le renouvellement des équipements de traitement des vêtements patients et collaborateurs de la centrale de traitement du linge des Hôpitaux universitaires de Genève.

- Financement :

Pour un montant total voté de 3 100 000,00 F, les dépenses brutes effectives s'élèvent à 3 099 958,59 F. Une économie de 41,41 F est à constater.

- Annexes au projet de loi :

Préavis technique financier.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF).

Genève, le 12 avril 2010

Signature du responsable financier : Dominique Ritter

Dominique RITTER  
DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER

### 2. Approbation / Avis du département des constructions et des technologies de l'information

Genève, le 5.04.2010

Signature du responsable financier : Sophie Heurtault Malherbe

### 3. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le 30.3.2010

Visa du département des finances : M. Marc Gioria

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs du 15.3.2010

Reçu le  
31 MAR. 2010  
SERVICE COMPTABILITE  
DCTI